

Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries 75484 Paris Cedex 10 Tel.:01.47.70.91.69 contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Le 22 juin 2022

Catégorie C CAPN n°7 du 15 au 21 juin 2022

Titularisation des agents contractuels Titularisation dans le corps des agents administratifs des finances publiques

FACE A UNE ADMINISTRATION INTRANSIGEANTE, PRIORITÉ A LA DÉFENSE DES AGENTS !!!

La délégation **F.O.-DGFIP** n'a pas fait de liminaire, préférant consacrer le peu de temps accordé par l'administration pour préparer à la défense des agents concernés par cette CAP.

La présidente a fourni quelques réponses suite aux déclarations liminaires des organisations syndicales.

Les renonciations des lauréats au concours de la catégorie C, le nombre de ces renonciations est de 288 à ce jour (198 avant affectation et 288 après affectation) soit un taux de 18,12 %.

Pour F.O.-DGFiP, concernant la catégorie C, le compte n'y est pas. En effet, la situation projetée des effectifs au 31/12/2022 accusera un sous-effectif de - 2326 agents. C'est pourquoi F.O.-DGFiP a exigé l'appel de la totalité des lauréats de la liste complémentaire.

Concernant les formations des stagiaires, F.O.-DGFiP s'est félicité de la reprise des formations en présentiel dans les écoles de l'ENFIP.

En effet lors de cette CAP, nous avons de nouveau constaté les limites de la formation en distanciel.

Conditions de déroulement des stages pour les primo-affectés.

Pour l'administration, compte tenu du niveau des vacances d'emplois des effectifs, il n'est pas envisageable d'affecter les stagiaires en surnombre. De plus, pour les stagiaires il est nécessaire de se confronter le plus rapidement possible à la réalité du terrain en les plaçant sur des postes vacants.

Pour F.O.-DGFiP, cette politique de gestion des stagiaires pourrait s'entendre à condition que l'administration ne leur fixe pas des objectifs de titulaires chevronnés comme cela est souvent constaté à la lecture des rapports de stage. Cela éviterait de placer des agents en difficulté jusqu'à remettre en cause de leur titularisation.

Par ailleurs, l'administration rappelle son opposition à la 2^{ème} chance automatique dans le cadre d'un renouvellement de stage en cas de manquement ou carence, car cela manifesterait « un manque de respect » vis-à-vis du collectif de travail. Nous aurions souhaité voir se manifester ce même respect depuis longtemps de la part de la DGFIP vis-à-vis des agents en reconnaissant leur investissement permanent et sans faille...

<u>1-Titularisations des agents administratifs stagiaires dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'AAPFIP 2ème classe</u> :

À l'ordre du jour de cette CAPN, 29 dossiers d'agents stagiaires ont été évoqués.

Ci-dessous les votes de F.O.-DGFiP.

Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
6	Licenciement	Licenciement	CONTRE
1	Reversement dans corps d'origine	Reversement dans corps d'origine	CONTRE
1	Prolongation 6 mois	Prolongation 6 mois	POUR
1	Prolongation 6 mois	Prolongation 6 mois	CONTRE
1	Prolongation 6 mois	Prolongation 6 mois	ABSTENTION
5	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	ABSTENTION
6	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	CONTRE
5	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	POUR
1	Prolongation 12 mois	Prolongation 6 mois	CONTRE
2	Prolongation 12 mois	Prolongation 6 mois	POUR

<u>Commentaire</u> F.O.-DGFiP: les dossiers pour lesquels la délégation s'est abstenue, n'étaient défendus par aucune OS malgré notre volonté de le faire.

<u>2</u>—<u>Titularisations des agents administratifs</u> <u>contractuels handicapés dans le corps des</u> <u>agents administratifs</u>

À l'ordre du jour de cette CAPN, 5 dossiers d'agents contractuels ont été évoqués.

Ci-dessous les votes de F.O.-DGFiP.

Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
2	Licenciement	Licenciement	ABSTENTION
2	Renouvellement de stage	Renouvelleme nt de contrat	POUR
1	Renouvellement de stage	Renouvelleme nt de contrat	ABSTENTION

<u>Commentaire</u> F.O.-DGFiP: les dossiers pour lesquels la délégation s'est abstenue, n'étaient défendus par aucune OS malgré notre volonté de le faire.

Au terme de cette CAP, **TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES**, ont regretté le peu de souplesse de l'administration face aux dossiers défendus par les OS et ce malgré de nombreux et nouveaux éléments portés à la connaissance de l'administration.

L'administration a justifié sa position en prétextant avoir filtré en amont les dossiers et présenté uniquement les plus « compliqués ».

<u>La délégation F.O-DGFIP</u>

<u>Martine MINIOU</u>

Vincent HAYAUX-DU-TILLY (expert)

BULLETIN
D'ADHESION



NOM :	PRÉNOM :			
N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :				
GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %			
AFFECTATION:déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)				
Fait à	le			

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu